

C.1.1 AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

2

AIDE À L'AMÉNAGEMENT D'ARRÊTS DE CARS



C1

NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Travaux sur voirie communale destinés à réaliser des aménagements d'arrêts de cars sur voirie communale.

BÉNÉFICIAIRES

Communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés hors périmètre de transports urbains (PTU).

CRITERES UTILISES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUANTITATIFS ET QUALITATIFS)

Le taux de la subvention est fixé à 100 % du montant hors taxes des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

PIÈCES À FOURNIR

- délibération du Conseil municipal ou de la structure intercommunale,
- dossier technique et financier validé conjointement par la Direction des Transports dont devis d'entreprises.

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Transports